

ATTRIBUTION DE BOURSES.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Décembre 1951

Mesdames,

Messieurs,

Monsieur Emery DIJOUX, par sa lettre du 30 Mai 1951 sollicite la prise en charge, par la Commune du tiers de la bourse de pension de son fils François dont il est redevable au Lycée Racine de Wisle et qui s'élève à 15.120 Francs.

Etant donné sa situation de famille (5 enfants à charge) et surtout en raison des bonnes notes fournies par le jeune DIJOUX la Commission du Budget réunie ce jour a émis un avis favorable à l'attribution d'une bourse d'entretien de 9.720 francs à M. DIJOUX.

Le crédit sera inscrit au chapitre XXI article II du budget pour l'exercice 1952./.

Le Maire Adjoint,  
Signé: VAILLON HOARAU.

Le Maire donne lecture des notes du jeunes Dijoux qui sont très excellentes et demande au Conseil de bien vouloir attribuer à l'enfant une bourse d'entretien de 9.720 Francs./.

Adopté à l'unanimité